

● Accès

Depuis Lunel ou l'A9, prendre la D34 en direction de Sommières. Suivre Boisseron centre en empruntant la rue principale. À l'intersection avec la D610, prendre à gauche en direction de Montpellier, puis à 1 km, à droite en direction de Saussines sur la D135. Dans Saussines, prendre à gauche après la cave coopérative dans la rue Neuve. Au bout, se garer sur le parking face à l'école.



Document réalisé par l'Office de Tourisme du Pays de Lunel en collaboration avec :

- Jean Masduraud, Président de l'Association des Randonneurs Saussinois
- Claude Raynaud, chercheur au CNRS

Merci pour leurs conseils et leur aide précieuse.

Ce document est non contractuel et n'engage en aucun cas la responsabilité de l'Office de Tourisme. Ne pas jeter sur la voie publique.



Office de tourisme

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LUNEL ***

16 cours Gabriel Péri 34402 LUNEL cedex
Tél. : 04.67.71.01.37 - Fax : 04.67.71.26.67

www.ot-paysdelunel.fr - contact@paysdelunel.fr

LUNEL



Les capitelles de la Bénovie à Saussines

fiche 3
balade

PAYS DE



Le grand Pays de la petite Camargue



A L'église Saint-Étienne était le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Psalmodi. Ce bel édifice roman, classé Monument Historique, est l'un des mieux conservés de la vallée du Vidourle.

B Le premier château fut construit par le premier seigneur autonome de Saussines, Estienne de Cazalet, au XVI^{ème} s. (à voir fenêtres à meneaux). L'aspect actuel du bâtiment date du XVIII^{ème} s.

C Remarquez l'ancien abreuvoir et la pompe. En contrebas, se trouve l'ancien lavoir. Différentes plantes aromatiques et de la garrigue ont été plantées (cistes, genévrier, thym, sarriette, romarin, lavande...).



D Nombreuses en garrigue, les capitelles ont été utilisées de façon occasionnelle, temporaire ou saisonnière. Elles ont abrité le berger de la pluie ou du soleil, les récoltes d'olives au moment de leur cueillette ou le chasseur pour s'y cacher. Selon les régions, on les appelle cabanes, bories, caselles...



E Cette capitelle en forme de « U » est insérée dans un clapas (mur en pierre). Ces murs servaient à délimiter les parcelles des différents propriétaires.



F Les capitelles sont des constructions en pierre sèche, c'est-à-dire sans liant. La voûte à encorbellement est constituée de pierres plates disposées pour former des assises circulaires ; chaque assise reposant en surplomb sur la précédente. Les pierres sont posées inclinées vers l'extérieur pour assurer l'étanchéité. Une grande pierre plate termine la voûte.



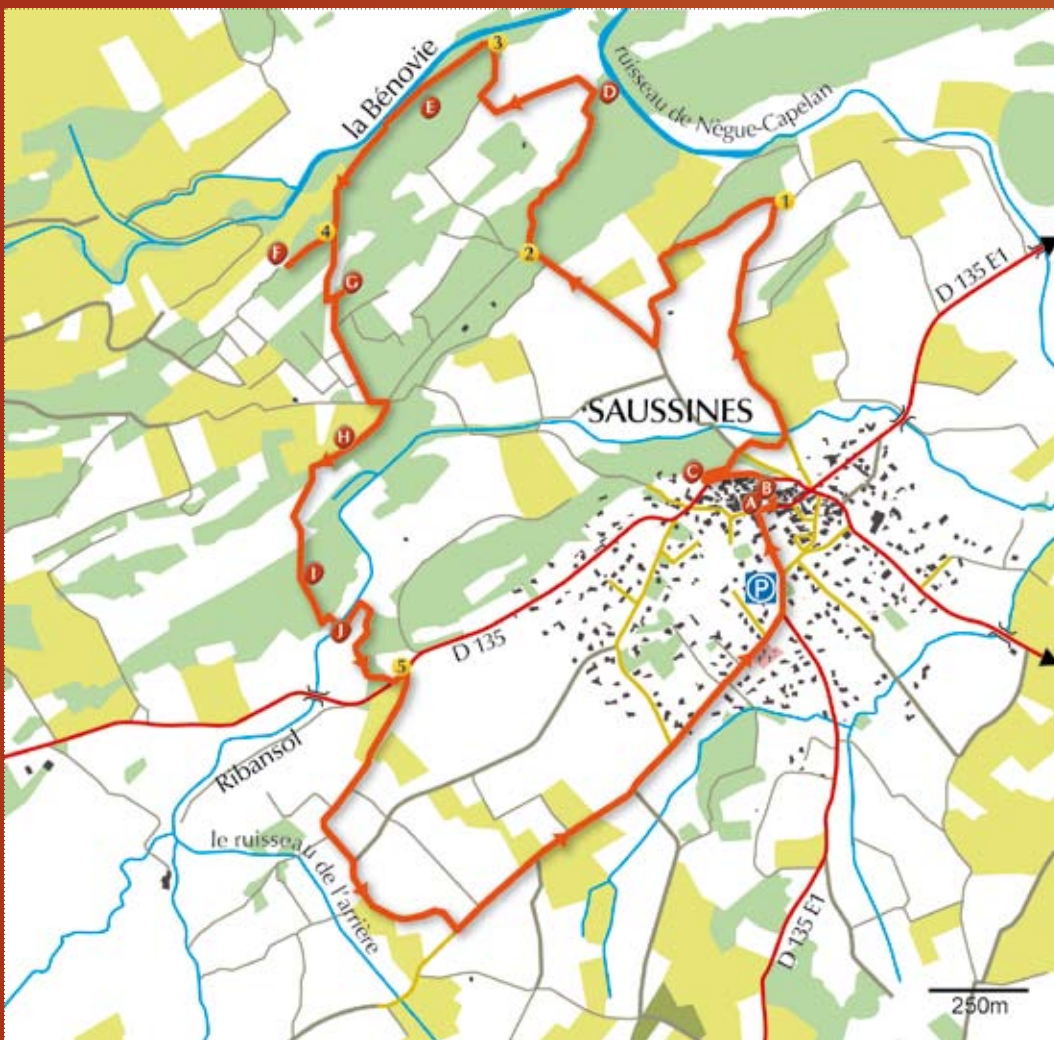
G Les capitelles sont de formes et de dimensions très différentes. Ici, une construction plus évoluée, probablement construite par un artisan spécialisé. On remarque autour un mur en pierre qui délimite un enclos. On peut supposer que cette capitelle appartenait à un berger.



H Capitelle de forme carrée (complètement recouverte par la végétation).



I Autre capitelle construite dans un clapas. Murs de clôture, de soutènement, voies de cheminement, etc., visibles tout au long de la randonnée, sont le témoignage de l'activité humaine en garrigue. Les terres ingrates et rocailleuses ont été épierrées puis plantées d'oliviers, vignes et arbres fruitiers. Les pierres ainsi dégagées ont servi à construire ces divers aménagements fonctionnels.



Cette randonnée dans la garrigue vous permettra de découvrir différents aménagements fonctionnels témoins de l'activité humaine sur ces sols ingrats.

Recommandations

- Interdit aux véhicules motorisés
- Se munir d'une bouteille d'eau et d'un chapeau
- Rester vigilant près des routes
- Respecter les propriétés privées, le patrimoine et la végétation
- Eviter la cueillette sauvage de fleurs, fruits et champignons
- Rester discret et à distance des animaux
- Ne pas jeter les déchets

Informations

- **IMPORTANT** : non praticable en temps de crue
- **Point de départ** : parking des écoles, avenue de Montpellier
- **Suivre le balisage** jaune
- **Accessibilité vélos** : non
- **Distance** : 9,3 km
- **Dénivelée** : 40 m
- **Temps** : environ 2h30
- **Difficulté** : amateur de randonnée
- **Points d'intérêt** : lavoir, capitelles, draille...

● Itinéraire : les capitelles de la Bénovie à Saussines

DÉPART : parking des écoles, avenue de Montpellier.

- Prendre à gauche de la statue de la Vierge, la rue qui monte à la Place de la Mairie (A).
- Prendre à droite la Grand Rue puis, à gauche, la rue du Château (B). A son extrémité, tourner à gauche sur la RD 135 sur 100 m. Sur la droite, descendre vers le vieux lavoir (C, en contrebas des maisons) puis reprendre le chemin à droite qui descend et qui traverse la petite route vers les berges du Ribansol.
- Emprunter le pont à gué à gauche et poursuivre le chemin jusqu'à la parcelle de garrigue en surplomb à gauche, à 750 m.
- **1** Ici, quitter le chemin de service et prendre le sentier qui longe la garrigue.
- À la fin de ce sentier (500 m), prendre à gauche le chemin principal.
- Rejoindre le chemin carrossable, tourner à droite et le suivre sur 300 m.
- **2** Au niveau de la butte, quitter le large chemin pour prendre à droite un sentier qui s'enfonce dans le bois (ne pas tenir compte du panneau de sens interdit).
- Suivre ce chemin dans la garrigue. Au bout, tourner à gauche puis tout de suite à droite : capitelle 1 (D).
- Après cette capitelle, longer la parcelle vers les ruines du vieux mazet.
- Emprunter sur la gauche une ancienne draille (le chemin de la Monnaie).
- Quitter cette draille par la gauche puis, au bout, tourner à droite le long du champ et récupérer le chemin à droite. Celui-ci descend vers la Bénovie.
- **3** Arrivé au point le plus bas, prendre à gauche le sentier qui débute sur de larges dalles de pierre, il longe la rivière sur un sentier de garrigue pour arriver à la capitelle 2 (E).
- Rester sur le sentier, plus loin, qui remonte légèrement vers la gauche sur la colline.
- **4** Au niveau du départ du chemin de terre rouge, possibilité d'aller voir la capitelle 3 (F) à 200 m sur la droite de la parcelle, puis revenir sur ses pas au point 4.
- Prendre le chemin principal (de terre rouge) sur 200 m et tourner à gauche vers la capitelle 4 (G).
- Revenir une dizaine de mètres en arrière et emprunter l'ancienne draille le long du talus. Suivre cette draille jusqu'au chemin de service.



- Au chemin de service, prendre à gauche puis rapidement à droite. Un peu plus loin se trouve la capitelle 5 (H).
 - Descendre à gauche sur le chemin de pierre puis à droite sur le chemin de terre.
 - À 50 m prendre à gauche dans la parcelle en se dirigeant vers les bois. Ce sentier vous conduit à la capitelle 6 (I).
 - Après être passé devant cette capitelle, poursuivre le sentier au milieu des pins pour descendre vers la source des Tourilles (J).
 - Traverser le ruisseau et le longer vers la gauche puis prendre à droite un vieux chemin de service. Au bout à droite.
 - **5** Ici, en prenant à gauche sur la route, possibilité de rejoindre le village et de terminer la balade : total : 7,2 km.
- Sinon, emprunter la route D135 vers la droite sur 50 m et, après la borne kilométrique tourner à gauche sur le chemin agricole.
- Suivre ce chemin principal jusqu'à la route.
 - À la route, prendre à gauche jusqu'au village et le parking de l'école.